

### COMPOSTER, C'EST POSSIBLE !

**Une placette de compostage partagé s'installe dans votre commune !**



**Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

Pour ceux dont on ne peut se passer, leur valorisation est un enjeu majeur pour notre environnement et notre climat.

Les déchets organiques (restes alimentaires, déchets de cuisine...) représentent un tiers de nos poubelles domestiques.

Levier majeur pour réduire nos déchets, leur tri est devenu obligatoire pour toutes et tous, professionnels, collectivités et citoyen-nes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale procède à la mise en place d'un dispositif de gestion des biodéchets à l'échelle du territoire, afin que chacun d'entre vous puisse valoriser ses biodéchets tout en réduisant ses ordures ménagères.

La Communauté de Communes, en collaboration avec la commune d'Arpavon souhaite promouvoir le développement du compostage partagé et vous propose la mise en place d'un site situé :

- **Sur le Parking de la Salle Polyvalente** (derrière la haie)

Des bio-seaux seront disponibles à l'accueil de la mairie et de la CCBDP.

Nous vous joignons à ce courrier **le guide pratique du compostage partagé** pour vous familiariser à cette nouvelle pratique.

Les services techniques de la CCBDP restent à votre disposition pour tout complément d'information. Vous pouvez joindre Mme Elodie THEVENARD au 06 77 40 27 87.

En vous remerciant, par avance pour vos actions responsables et quotidiennes en faveur de notre environnement.

**Le Vice-Président  
Délégué aux déchets  
Christian CORNILLAC**



**Le Président,  
Thierry DAYRE**



**Le Maire d'Arpavon  
Marc HAMARD**

